

Prix et remise des prix

Un 1^{er} prix ainsi qu'une mention seront attribués pour chacune des catégories suivantes:

Rénovation et restauration

Enseigne

Construction récente

Commanditaires:



Un prix de participation sera attribué parmi ceux et celles ayant inscrit un détail architectural dans la catégorie:

Observations et découvertes



En collaboration avec:

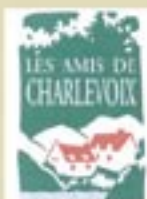
Une initiative de la
MRC de Charlevoix



Culture
et Communications
Québec



NORMAND
DESGAGNÉS
et ASS.
ARCHITECTES



LA RÉALISATION DU DÉPLIANT EST UNE GRACIEUSITÉ DE
NORMAND DESGAGNÉS ET ASS. ARCHITECTES

Les Mérites du patrimoine bâti

*Une reconnaissance de vos
actions de conservation et de mise
en valeur du patrimoine bâti*



MRC de Charlevoix

4, place de l'Église, local 201
Baie-Saint-Paul
G3Z 1T2

Tel: 435-2639
Télécopieur: 435-2666

Soucieuse de protéger et de mettre en valeur notre patrimoine bâti, la MRC de Charlevoix souhaite mettre en lumière les travaux que vous avez réalisés afin de conserver vos bâtiments anciens. Ces bâtiments, dits d'intérêt patrimonial, datent d'avant 1945 et sont caractérisés par des matériaux naturels ainsi que des formes traditionnelles héritées du savoir-faire de nos ancêtres.

Inscrivez-vous et courrez la chance de gagner un prix à la hauteur de vos efforts!

Vous êtes admissible en tant que ...

- Particulier
- Entreprise privée
- Organisme à but non lucratif

Propriétaire d'un bâtiment ...

- Résidentiel, unifamilial ou multifamilial (dépendances incluses)
- Commercial
- Agricole

... situé sur le territoire de la MRC de Charlevoix

Pour l'ensemble des catégories décrites ci-après, exception faite de la catégorie "construction récente", le bâtiment doit avoir été construit avant 1945.

Participez simplement ...

En remplissant le formulaire d'inscription disponible à la MRC de Charlevoix au 4, place de l'Église, local 201, Baie-Saint-Paul, G3Z 1T2 et en le retournant à cette même adresse.

Il peut être commandé par téléphone au (418) 435-2639 poste 310.

Votre action de conservation ou de mise en valeur du patrimoine bâti doit pouvoir s'inscrire dans l'une ou l'autre des catégories suivantes



Rénovation et restauration 1

Vous avez rénové ou restauré votre bâtiment avec le souci de le mettre en valeur et de le conserver dans le respect de ses caractéristiques architecturales d'origine

Enseigne 2

Vous avez installé une enseigne commerciale, appliquée ou non sur votre bâtiment, avec le souci qu'elle s'harmonise avec l'architecture traditionnelle du bâtiment et qu'elle s'intègre à son environnement



Construction récente 3

Vous avez construit un nouveau bâtiment dont l'architecture et les matériaux s'intègrent harmonieusement à un milieu dont les caractéristiques du bâti et du paysage lui confèrent un caractère patrimonial

Amateur ou passionné, vous avez l'oeil ?



Observations et découvertes 4

Plusieurs détails architecturaux traduisent le caractère patrimonial de nos bâtiments. Les avez-vous remarqués ? Regardez autour de vous et dites-nous lesquels vous apparaissent exceptionnels (balastrades, corniches, aisseliers, moulures et boiseries, ornementation diverse...)

LES MÉRITES DU PATRIMOINE BÂTI SONT DE RETOUR TOUS LES DEUX ANS!